

C'EST DÉJÀ NOËL À ÉTAPLES :
OFFREZ-VOUS VOTRE LOGEMENT
EN LOCATION-ACCESSION, À PRIX CANON,
EN LISIÈRE D'UNE RÉSERVE NATURELLE

MARINE

Impasse de la cité Bel Air

**MARINE,
VOTRE APPARTEMENT
EN BORD DE CANCHE**

**TRAVAUX
EN COURS**

**INCROYABLE !
PROPRIÉTAIRE**

pour **499 €/mois⁽¹⁾**
SANS APPORT NÉCESSAIRE

**FAITES VITE !
DERNIÈRES OPPORTUNITÉS À SAISIR !**

ACHETEZ EN DOUCEUR À PRIX D'EXCEPTION !

Votre appartement neuf à des conditions
exceptionnelles, du 2 au 3 pièces avec parking
privatif et espace extérieur

- NE PAYEZ PLUS D'IMPÔTS DURANT 15 ANS⁽³⁾
- BÉNÉFICIEZ D'UNE TVA RÉDUITE⁽⁴⁾
- PEU OU PAS D'APPORT PERSONNEL

**CONTACTEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT
NOS CONSEILLERS SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS RENSEIGNER**

0 811 880 123

Service 0,05 € / appel
+ prix appel

E-mail : accession@vilogia.fr - www.vilogia-premium.fr


vilogia
PREMIUM

VILOGIA PREMIUM
197 rue du 8 Mai 1945 - 59650 Villeneuve d'Ascq

MARINE

Impasse de la cité Bel Air

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE APPARTEMENT NEUF
EN LOCATION-ACCESSION À ÉTAPLES



DES APPARTEMENTS DE QUALITÉ À DES PRIX ATTRACTIFS
GRÂCE À LA **LOCATION-ACCESSION**⁽⁵⁾, VOTRE ACHAT SE FAIT EN DEUX TEMPS :
1. LOUEZ 2. ACHETEZ !

1. Phase transitoire : cette phase vous permet de constituer une épargne dite « part acquisitive » qui vous servira d'apport. Elle se compose d'une « redevance » équivalente au paiement mensuel de votre loyer + charges.

2. Phase d'accession : dès la première année révolue et dans la limite de 2 ans, vous pouvez acheter votre logement. Vous devenez ainsi pleinement propriétaire.



0 811 880 123

**Service 0,05 € / appel
+ prix appel**

E-mail : accession@villogia.fr - www.villogia-premium.fr

Marine est un projet immobilier de Villogia Premium (RCS Lille 885 480 988). (1) Une redevance mensuelle de 500 €/mois sous les conditions du Prêt Social Location-Accession. Le régime juridique de votre projet est celui de la location-accession, régi par la loi 84-595 du 12 juillet 1984. Dans le respect des plafonds de ressources légaux PSLA. Pensez-vous en espace de vente. Lot F03 - T2 - 47,82 m². (3) Exonération de taxe foncière. Pensez-vous en espace de vente. (4) Prix TVA 5,5% sous réserve d'éligibilité et des stocks disponibles. TVA à 5,5% sous réserve que les conditions de l'article 278 sexies 11° du Code Général des Impôts soient remplies. Applicable dans le cadre de l'acquisition d'une résidence principale neuve, dans la limite d'un plafond de prix d'achat, aux personnes physiques dont les ressources - à la date de la signature du contrat préliminaire ou à défaut, à la date du contrat de vente - ne dépassent pas les plafonds prévus pour le bénéficiaire de l'aide personnalisée au logement (APL) conformément à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation. La TVA à 5,5% est applicable uniquement aux opérations réalisées en zone QPV ou situées à moins de 300 m de cette zone. Pensez-vous en espace de vente. (5) Prêt Social Location-Accession. Le régime juridique de votre projet est celui de la location-accession, régi par la loi 84-595 du 12 juillet 1984. Dans le respect des plafonds de ressources légaux PSLA. Pensez-vous en espace de vente. Document et illustrations non contractuels. Conception : Agence SARARA - 12/2019 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.